

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle Nombre de Pièces : 5 Etage : Numéro de lot : Référence Cadastrale : NC	Adresse : 10 rue Jean Baptiste de l'essps 10510 MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de: Monsieur BAOUAMINA 10 Rue Jean Baptiste de l'essps 10510 MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE Mission effectuée le : 25/09/2019 Date de l'ordre de mission : 19/09/2019 N° Dossier : BAOUAMINA 2132 25.09.19 C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
<h3 style="color: blue;">Total : 75,93 m²</h3> <p style="color: blue;">(Soixante-quinze mètres carrés quatre-vingt-treize)</p>	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Salon/Séjour	RDC	30,30 m ²
Cuisine	RDC	9,04 m ²
Bains/WC	RDC	6,07 m ²
Chambre n°1	RDC	10,86 m ²
Débarras	RDC	2,01 m ²
Chambre n°2	RDC	8,04 m ²
Chambre n°3	RDC	9,61 m ²
Total		75,93 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Garage	RDC	16,60 m ²
Total		16,60 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ETHER qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à LA RIVIÈRE-DE-CORPS, le 25/09/2019

Nom du responsable :
MOIRE Jocelyn



Le Technicien :
Jocelyn MOIRE